



**REGLEMENT
SEJOURS
AU CENTRE DES ACTIVITES
NAUTIQUES**

DE LA PROVINCE SUD



REGLEMENT ET INFORMATIONS UTILES AU BON DÉROULEMENT DE VOTRE SÉJOUR

1. CONTACTS UTILES

CAN – Accueil : 20.52.00

Directeur – David LUCQUIAUD (7h-18h du lundi au vendredi) : 73 77 92

Directeur DCJC : Mr LE POUL (18h-7h du lundi au dimanche) 75 08 01

SAMU :	15
POLICE :	17
MEDIPÔLE :	20.80.00

POMPIERS :	18
COSS NC :	16
CLINIQUE ILE NOU MAGNIN :	42.00.00

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

A- Accueil/Secrétariat

L'accueil du CAN est ouvert de 7h30 à 11h30 du lundi au vendredi et de 13 heures à 16h45 le mercredi.

B- Présence personnel sur site

Aucun personnel du CAN n'est présent :

- en soirée à compter de 16h45 et jusqu'à 7 heures le lendemain ;
- en week-end ;
- ou lors des jours fériés/chômés définis par la province Sud.

* Un agent d'entretien de notre prestataire est présent sur le site du lundi au vendredi:

- de 6h00 à 17h30

* Un rondier de notre prestataire effectue une ronde :

- La nuit toute l'année entre 00 heure et 5 heures,
- Les week-end et jours fériés 24h/24,

L'entreprise de gardiennage est prévenue de votre présence. Des rondes la nuit et les weekends lors de votre présence sur site sont effectuées.

C- Accès wifi

Un accès wifi est disponible et gratuit sur tout le site : Wifi : WiFi Psud



L'organisation prévisionnelle du séjour :

LES INSTALLATIONS :

Le Centre des Activités Nautiques depuis plus de dix ans s'est équipé de bâtiments construits selon des normes de haute qualité environnementales. Nous vous proposons un hébergement de qualité adapté aux groupements et associations, au cœur de Nouméa dans un cadre dépaysant.



A votre disposition (à partager parfois):

Une salle de restauration avec vue panoramique sur la Baie de Sainte-Marie.

Capacité : 64 couverts, les repas (commande et livraison) et le service sont à la charge de l'occupant, les repas ayant lieu aux horaires établis par l'emploi du temps de l'occupant.

Une terrasse couverte attenante à la salle de restauration





3. CONSIGNES ET REGLES DE VIE A RESPECTER.

Il est strictement interdit de consommer de l'alcool ou de fumer dans toute l'enceinte du CAN ;

Il est interdit de manger ou de boire dans les dortoirs et salle de formation ;

Il est interdit d'accueillir toutes visites extérieures ;

La baignade est interdite par arrêté municipal et par la direction du CAN ;

Il est strictement interdit de se rendre sur le bassin nautique sauf accord du CAN ;

Baignade interdite dans le bassin nautique à moins d'avoir un surveillant de baignade possédant un diplôme en cours de validité et des horaires définis au préalable sur accord de la direction du CAN ;

Pour tous vos déchets, des poubelles sont disponibles et disposées un peu partout sur le site. Il vous est possible de trier l'aluminium et le verre, des bornes d'apports volontaires sont sur le parking devant l'accueil.

Tenue décente exigée.

Le site doit être calme et sans musique au plus tard à 21h.

Le Centre des Activités Nautiques ne pourrait être tenu responsable de toute disparition, vol, intervenant durant votre séjour (des casiers sont à votre disposition afin de sécuriser vos affaires, vous munir de votre cadenas).

De jour comme de nuit, les déplacements sont limités. L'accès au jardin derrière les bâtiments, au bassin nautique, aux espaces au-delà des dortoirs garçons d'un côté et du réfectoire de l'autre côté, sont interdits.

▲ Pour les écoles primaires ou stages sportif, tout parent/visiteur est interdit d'entrée sur le site sauf parents accompagnateurs dûment désignés par l'école ou l'association (ou en cas d'urgence exceptionnelle)

4. REFACTOIRE ET RESTAURATION

Seuls les encadrants du groupe peuvent accéder à la partie cuisine et au réfrigérateur du réfectoire ;

Les repas ne sont pas fournis, vous avez la possibilité de faire livrer les repas et de les stocker dans la chambre froide du réfectoire ;

Four à micro-ondes et bouilloire sont à disposition dans le réfectoire ;

Prévoir de la vaisselle et des couverts de service, le CAN peut vous prêter de la vaisselle (une fiche détaillée sera co-signnée). Le tout doit être rendu propre ;

Il est possible d'utiliser les tables de la terrasse pour le réfectoire. Ne pas laisser les chaises ou tables du réfectoire dehors.



5. NUITEE EN DORTOIRS ET CHAMBRES

Une clé est fournie pour les différents espaces utiles. Penser à toujours refermer ces espaces une fois utilisés. Les clés qui vous sont fournies permettent également d'ouvrir le portail ainsi que l'infirmerie. Pour une organisation en soirée ou en week-end, merci de récupérer la clé du site un ou deux jours ouvrés précédant votre arrivée. Si votre arrivée est tardive, en week-end ou en jours fériés, prévenir le secrétariat pour qu'une alternative soit définie.

A votre départ, déposez sans faute la clé du CAN à l'accueil ou dans la boîte aux lettres située à côté de la porte d'entrée des bureaux de l'accueil du CAN.

Pour les groupes dormant sur place, il est indispensable pour les encadrants de prendre connaissance du règlement intérieur du CAN dès l'arrivée du groupe.

Une fois seuls, en soirée ou en week-end, préférez un site fermé à clé pour un séjour serein.

Il est préférable de verrouiller également les portes des dortoirs la nuit (avec la clé par l'extérieur), le système « anti-panique » permet l'ouverture de l'intérieur.

Le portail doit être fermé à clé dès la nuit tombée et/ou dès que le restaurateur a déposé les repas.

Couvre-feu à 22h : tout le monde est dans les dortoirs, lumières éteintes, pour dormir.

A votre arrivée, le nombre de lits dédiés à votre groupe sera préparé (draps propres et pliés).

Un petit kit de nettoyage est mis à disposition dans chaque dortoir afin de laisser les lieux propres, ainsi qu'une poubelle.

Au moment du départ, vérifiez que rien n'a été oublié dans chaque espace utilisé. Merci de passer un coup de balai dans les dortoirs, les vestiaires, dans le réfectoire et la salle de formation si utilisés. Tous les déchets sont ramassés et mis à la poubelle. **Avant 8h30**, tous les draps, taies d'oreiller et draps housse qui ont été utilisés sont rassemblés et posés sur le lit le plus proche de la porte d'entrée. Merci de laisser les oreillers, couvertures pliées et alaises sur chaque lit.

Les occupants des dortoirs utilisent les vestiaires attenants.

Attention, en journée, ces vestiaires sont partagés avec d'autres groupes accueillis tels que les écoles primaires ou enfants du CAN.

Les adultes doivent utiliser les toilettes et douches situés à côté de la Chambre 1.

La chambre 1 est la chambre principale, contenant le tableau SSI (système de sécurité incendie).
Le responsable du groupe doit prendre connaissance du fonctionnement du SSI dans cette chambre.

Si la salle de formation est disponible, il est possible de l'utiliser en fin de journée ou le soir pour les devoirs, jeux au calme, regarder un film sur vidéoprojecteur, écouter de la musique, lire.

la salle de formation doit être disponible de 11 h 15 à 13 h 15 du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires (salle de repos pour les enfants stagiaires du CAN).



CONSIGNES CONCERNANT L'UTILISATION DES DORTOIRS DU CAN

- Tenir la pièce propre ;
- Nettoyer tous les jours (balai à disposition) ;
- Eteindre les lumières ;
- Fermer les louves ;
- Interdictions de manger et de boire ;
- Ne pas mettre de linge à sécher dans les dortoirs (ni sur les lits, ni sur les louves) ;
- Utiliser uniquement les lits qui ont un protège matelas.

A VOTRE ARRIVEE :

- Le drap housse, de même que la taie d'oreiller sont mis. Il ne vous reste qu'à mettre le drap de dessus.

LE JOUR DE VOTRE DEPART AVANT 9 HEURES MERCI DE LIBERER LES DORTOIRS COMME SUIT :

- Enlever tous les draps et la taie d'oreiller, les plier et les poser sur le lit le plus proche de la porte d'entrée. Merci de laisser les oreillers, couvertures pliées et alaises sur chaque lit.



Procédure en cas de déclenchement d'alarme



Que faire si l'alarme incendie retentit ?



EVACUER DANS LE CALME : Le chargé d'évacuation* désigné se rend visible et aide à évacuer les dortoirs et toutes les personnes présentes sur site.
Le responsable d'évacuation* désigné se rend au plus vite au point de rassemblement avec les premiers sortis.



VERIFICATION: Le chargé d'évacuation s'assure que personne n'est oublié et identifie la zone d'alarme (centrale SSI), il vérifie l'existence d'un incendie dans la zone identifiée ou si un déclencheur manuel a été actionné à tort.



SI IL Y'A UN FEU: Appeler les pompiers et se reporter à la fiche feu.



RESTER au point de rassemblement. Le responsable d'évacuation collecte les infos des chargés d'évacuation, gère le stress et la panique. Les occupants doivent attendre les consignes du responsable d'évacuation avant de réintégrer les locaux.



REARME le système d'alarme incendie et supervise la réintégration des bâtiments **SEULEMENT** lorsque les pompiers l'auront autorisé, ou s'il s'agit d'un déclenchement intempestif



Le responsable d'évacuation*: Est la personne coordinatrice de l'équipe d'évacuation. Les chargés d'évacuation doivent lui rendre compte de leurs faits et mouvements ainsi que de l'évolution de l'évacuation

Le chargé d'évacuation*: Son rôle est de transmettre l'ordre d'évacuation du secteur, de regrouper les occupants avant de quitter le secteur, de les guider en utilisant l'itinéraire ou le chemin prévu, et de conduire le groupe au point de rassemblement



Pompiers 18

SAMU: 15



Responsable du CAN: 73.77.92





Procédure en cas d'incendie



Que faire si je vois de la fumée ou un feu ?



PREVENIR LES OCCUPANTS des dortoirs et les personnes présentes sur site, au moyen du dispositif d'alarme, boîtier rouge appelé déclencheur manuel, ou tout autre moyen (appel vocal, sifflet, ...)



ATTAQUER LE FEU (si possible), avec un moyen d'extinction approprié au type de feu (agent extincteur différent selon la classe de feu) sans se mettre en danger. Des extincteurs sont présents un peu partout sur le site. Plan à consulter si besoin



ÉVACUER sur les consignes du chargé d'évacuation de votre groupe, vers l'extérieur et le point de regroupement (parking extérieur) en s'assurant qu'il n'y ait plus personne sur site (dortoirs, vestiaires et sanitaires...) et en fermant les portes. Aider au besoin toute personne à mobilité réduite.



RESTER au point de rassemblement et attendre les consignes du responsable d'évacuation avant de réintégrer les locaux.





Je soussigné(e) M..... représentant séjournant du.....au, atteste avoir pris connaissance du règlement et m'engage à respecter les consignes dudit document.

Coordonnées téléphoniques :

Signature précédée de la mention lu et approuvé :

Contact : dcjs.can@province-sud.nc

Tél : 20 52 00

Horaires :

7h30-11h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi 7h30-11h30 et 13h-16h45 le mercredi

